

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 11 mai, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky (arrivée 9h30) ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian (arrivée 9h30) ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN (arrivée 9h30)

Absent : CONNAN Guy



DELBU2021-05-054

ACQUISITION FONCIERE EXTENSION DE LA ZA SAVAEU KERFOT A VERONIQUE CONAN

Guingamp-Paimpol Agglomération projette l'extension de la Zone d'activités de Savazou sise commune de KERFOT.

Le projet est situé au Nord de Kerfot, plus précisément le long de la route départementale n°7. Cette extension est proposée au Sud de la zone du Savazou, de manière à conforter le parc existant et assurer une continuité urbanistique et paysagère.

La surface de projet est de 5,2 ha et se situe sur les parcelles n° 164, 165, 178, 179, 180, 948, 958, 1398, 1396, 177.

Les acquisitions des parcelles du périmètre d'opération sont en cours, l'Agglomération est propriétaire de 2.53 ha.

Madame Véronique CONAN, propriétaire d'une parcelle contenue dans le périmètre d'opération, a fait connaître son intention de céder une emprise foncière de 10 380 m² à Guingamp-Paimpol Agglomération au prix de DIX MILLE QUATRE CENTE SOIXANTE-QUATRE EUROS (10 464.00 €).

Le bien figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	LIEUDIT	SURFACE
A	177	LE PANTIC	01 ha 03 a 80 ca

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De se prononcer favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée A 177 au lieu dit « Le Pantic » au prix de 10 464.00 €,**
- **De donner tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

